



Congés et expertise médicale

Par **Djen PIANELLI**, le **02/04/2017** à **21:27**

Bonsoir,

Je suis en AT depuis le 04/07/2014 à ce jour suite à un AVP ensuite j'ai du me faire opérer d'urgence des cervicales.

Je compte reprendre le travail ce mois-ci et j'ai deux questions.

1ère: Un fonctionnaire perd t'il ses congés non pris pendant un AT??

2ème: Un médecin expert peut il rendre son rapport d'expertise pour évaluer ma reprise de travail sans ma présence???

Sachant qu'on début il n'a pu m'expertiser du faite que cela relevait d'un Neurochirurgien.

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/04/2017** à **22:10**

Bonsoir,

Les congés payés acquis doivent être reportés après la date de reprise du travail, mais je ne suis pas certain que cela soit valable sur plusieurs années.